



LES DROITS DE L'ENFANT

Matériel (par groupe) :

- Un plateau de jeu À imprimer en A3
- 1 dé
- 1 pion par équipe
- Les cartes « Défis de réflexion »
- Les cartes « Défis créatifs »
- Les cartes « Défis sportifs »
- Les jetons « droit de l'enfant »
- Une fiche « droits de l'enfant » par équipe
- Un bic
- Un tube de colle

But du jeu : la première équipe qui arrive au camp avec la fiche la plus remplie de jetons « droit de l'enfant » remporte la partie.

Organisation du groupe :

La ribambelle se répartit en équipes, idéalement de 5, 6 baladins.

Trois animateurs occupent un poste correspondant à une couleur du plateau :

- Jaune : Défis de réflexion ;
- Orange : Défis créatifs ;
- Vert : Défis sportifs.

Un quatrième animateur assure l'organisation du plateau de jeu.

Déroulement du jeu :

Chaque équipe se place sur la case de départ (le logo Baladins). L'équipe ayant réalisé le plus grand nombre au dé commence. Un joueur de la première équipe lance le dé et avance son pion du nombre de cases correspondant. L'équipe agit selon la case sur laquelle elle s'arrête. Vient ensuite le tour de la deuxième équipe ayant fait le plus grand nombre au dé. Et ainsi de suite. Une fois le premier tour de chaque équipe effectué, chacune lancera le dé sur le plateau en fonction de l'ordre d'arrivée au plateau. Le jeu se termine quand une équipe arrive sur la case soleil.

Déroulement du jeu :

- Le dé : le groupe lance à nouveau le dé.
- Le nuage : l'équipe recule de deux cases.
- L'éclair : le groupe passe son tour et doit attendre qu'une autre équipe lance le dé pour pouvoir rejouer.
- Les cases étoiles colorées : l'équipe se rend chez l'animateur « Défis de réflexion » (étoile jaune), « Défis créatifs » (étoile rouge) ou « Défis sportifs » (étoile verte) pour réaliser un défi. Si elle réussit son défi, elle reçoit un jeton « droit de l'enfant » à coller sur sa fiche et retourne lancer le dé au plateau de jeu. Si elle échoue au défi, l'équipe retourne lancer le dé au plateau de jeu.



FICHE « DROITS DE L'ENFANT »

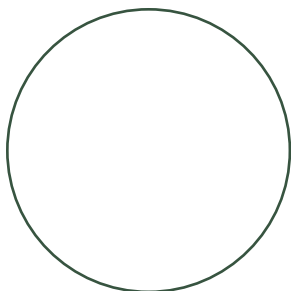
Numéro du défi

Droit validé

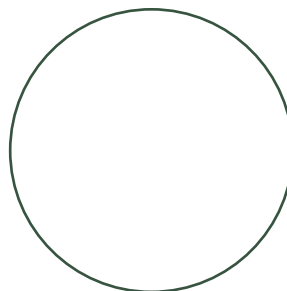
Numéro du défi

Droit validé

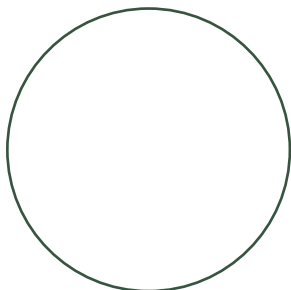
.....



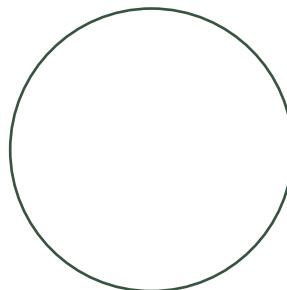
.....



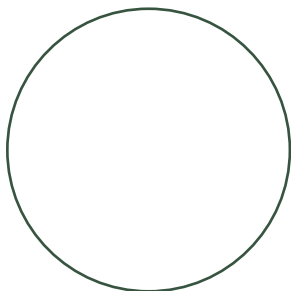
.....



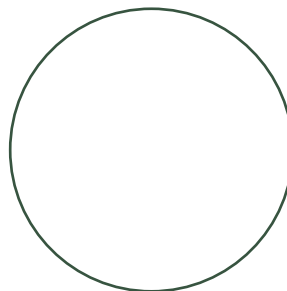
.....



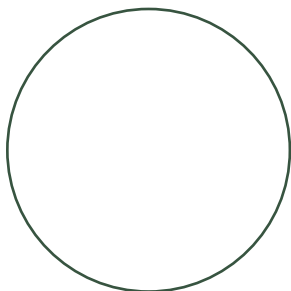
.....



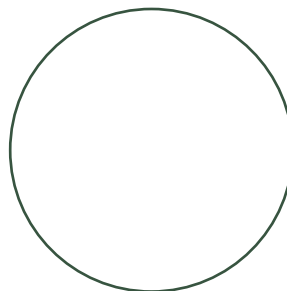
.....



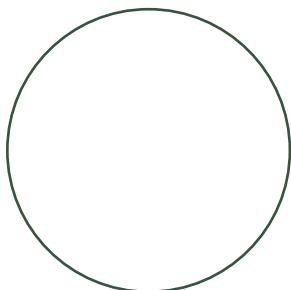
.....



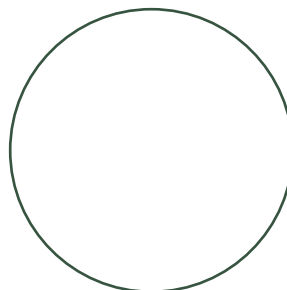
.....



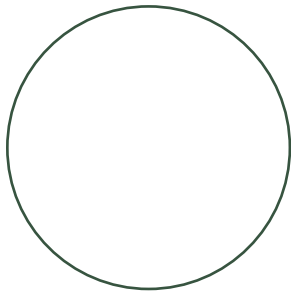
.....



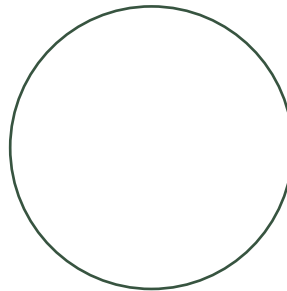
.....



.....



.....



À LA DÉCOUVERTE DES DROITS DE L'ENFANT



DÉFI
1

RÉFLEXION



Les scouts doivent trouver la solution à la devinette suivante.

« Je suis aux baladins. Je ne suis pas encore très grand, mais je le deviendrai un jour. Les adultes s'occupent de moi. »

Réponse : un enfant

C'est l'article 1 qui est mis en évidence dans cette activité : un enfant est toute personne âgée de 0 à 18 ans.

**DROITS
HUMAINS**



DÉFI
2

RÉFLEXION



Les scouts doivent trouver le mot qui se cache derrière ce rébus.



Réponse : l'école

C'est l'article 28 qui est mis en évidence dans cette activité : tous les enfants ont le droit d'aller à l'école.

**DROITS
HUMAINS**



DÉFI
3

RÉFLEXION



Les scouts doivent citer 5 actions qui permettraient de réduire les déchets dans le monde. Veille à ce que chaque scout exprime une idée.

C'est l'article 13 qui est mis en évidence dans cette activité : tous les enfants ont le droit de partager librement leurs idées, dans le respect des uns et des autres.

**DROITS
HUMAINS**



DÉFI
4

RÉFLEXION



Les scouts doivent trouver un ballon de baudruche (caché à proximité) et le casser. À l'intérieur du ballon se trouve le dessin de la planète Terre que tu auras dessiné au préalable, avec des enfants dessus. Essaie de leur faire deviner le mot « universel ».

Une fois l'activité réalisée, tu peux expliquer aux scouts que tous les droits de l'enfant sont universels. Cela signifie qu'ils s'appliquent à tout le monde, en tout temps et en tout lieu.

**DROITS
HUMAINS**



DÉFI
5

RÉFLEXION



Demande aux scouts de réfléchir à la première chose à laquelle ils pensent quand ils entendent le mot « réfugié » (quelqu'un qui part de son pays à cause d'un danger). Organise un petit moment de partage ensuite. Demande-leur s'ils pensent que les réfugiés ont les mêmes droits qu'eux, même s'ils ne sont pas nés ici.

C'est l'article 22 qui est mis en évidence dans cette activité : les enfants réfugiés sont des enfants qui ont quitté leur pays, car ils n'y étaient plus en sécurité. Ils doivent avoir les mêmes droits que les autres enfants du pays dans lequel ils arrivent.

DR  **ITS**
HUMAINS



DÉFI
6

RÉFLEXION



Demande aux scouts de donner cinq raisons de discuter des droits de l'enfant chez les scouts ou ailleurs. Termine le défi en leur demandant : « Pourquoi est-ce important d'en parler ? ».

C'est l'article 42 qui est mis en évidence dans cette activité : les enfants ont le droit de connaître la Convention internationale des droits de l'enfant et leurs droits.

DR  **ITS**
HUMAINS



DÉFI
7

RÉFLEXION



Les scouts doivent trouver la réponse à la devinette suivante.

« Je suis la date où tous les droits des enfants ont été écrits dans un texte qui s'appelle la Convention internationale des droits de l'enfant. Pour trouver cette date, je te donne plusieurs indices : je suis le résultat de « 4 x 5 ». Et pour trouver le mois, je te donne l'indice suivant : je suis en automne, je suis l'avant-dernier mois. »

Réponse : le 20 novembre

DR  **ITS**
HUMAINS



DÉFI
8

RÉFLEXION



Les scouts doivent ajouter un droit de l'enfant à leur devise et puis la crier très fort. Explique-leur qu'ils peuvent s'aider de la Convention internationale des droits de l'enfant simplifiée.

DR  **ITS**
HUMAINS



DÉFI
9

RÉFLEXION



Demande aux scouts de citer dix choses qu'ils peuvent mettre sur du pain. Veille à ce que chaque baladin exprime une idée.

C'est l'article 24 qui est mis en évidence dans cette activité : les enfants ont le droit d'avoir de la nourriture saine.

**DROITS
HUMAINS**



DÉFI
10

RÉFLEXION



Demande aux scouts de citer cinq objets, un pour chaque lettre du mot « droit ». Chaque nom d'objet doit donc commencer par une des lettres du mot.

**DROITS
HUMAINS**



DÉFI
11

CRÉATIVITÉ



Propose aux scouts de dessiner un animal ou un objet en ayant les yeux bandés. Explique-leur que le but est qu'ils se mettent à la place d'une personne qui ne voit pas. Demande-leur ce qu'ils ressentent.

C'est l'article 2 qui est mis en évidence dans cette activité : mêmes droits pour tous. Tous les enfants du monde ont les mêmes droits, peu importe leur origine, leur handicap, leur lieu de vie...

**DROITS
HUMAINS**



DÉFI
12

CRÉATIVITÉ



Propose au groupe de mimer la situation suivante. « Vous êtes occupés à courir dans les bois, quand tout à coup, un baladin tombe par terre après avoir trébuché sur une racine d'arbre. Il n'arrive plus à bouger son bras. Un animateur arrive pour voir ce qu'il se passe, en attendant l'arrivée du médecin (qui arrive peu de temps après). »

C'est l'article 24 qui est mis en évidence dans cette activité : les enfants ont le droit d'avoir les meilleurs soins de santé possible.

**DROITS
HUMAINS**



DÉFI
13

CRÉATIVITÉ



Les scouts ont cinq minutes pour se représenter sur une feuille de papier. Ils peuvent y écrire leur nom, dessiner le drapeau de leur pays ou se dessiner eux-mêmes. Propose-leur le matériel dont tu disposes pour customiser leur dessin.

C'est l'article 8 qui est mis en évidence dans cette activité : les enfants ont le droit à une identité (avoir un nom, une nationalité).

DR  **ITS**
HUMAINS



DÉFI
14

CRÉATIVITÉ



Les scouts doivent écrire leur prénom en majuscule de la façon la plus originale possible. Ils peuvent ensuite montrer leur production.

C'est l'article 7 qui est mis en évidence dans cette activité : les enfants ont droit à un nom, dès leur naissance. Mais aussi, à une nationalité.

DR  **ITS**
HUMAINS



DÉFI
15

CRÉATIVITÉ



Les scouts ont cinq minutes pour créer la météo du jour (ils peuvent mimer le temps qu'il fait par exemple). Après ce temps, ils la présentent à l'animateur. C'est l'article 17 qui est mis en évidence dans cette activité : les enfants ont le droit d'avoir accès à l'information.

DR  **ITS**
HUMAINS



DÉFI
16

CRÉATIVITÉ



Les scouts doivent créer une chanson contre la violence.

C'est l'article 19 qui est mis en évidence dans cette activité : les enfants ont le droit d'être protégés contre la violence sous toutes ses formes.

DR  **ITS**
HUMAINS



DÉFI
17

CRÉATIVITÉ



Les scouts réalisent une œuvre d'art tous ensemble avec le matériel qu'ils ont à disposition. Chaque scout ajoute un élément, chacun à son tour.

C'est l'article 12 qui est mis en évidence : les enfants ont le droit de donner leur avis librement et il faut les écouter.



DÉFI
18

CRÉATIVITÉ



Les scouts créent un bouquet de fleurs qui les représente à l'aide des éléments présents autour d'eux. Ils sont libres de réaliser le bouquet qui leur plaît.

C'est l'article 14 qui est mis en évidence dans cette activité : les enfants ont le droit de penser comme ils le veulent, d'avoir la religion qu'ils veulent, dans le respect des autres enfants.



DÉFI
19

CRÉATIVITÉ



Les scouts choisissent un droit qui leur tient à cœur. Ils tracent le contour d'une de leur main sur une feuille de papier et représentent le droit à l'intérieur sous forme de dessin. Ils peuvent customiser leur main comme ils le souhaitent.



DÉFI
20

CRÉATIVITÉ



Propose aux scouts de ramasser 5 déchets chacun ou en groupe.

C'est l'article 24 qui est mis en évidence dans cette activité : les enfants ont le droit de vivre dans un environnement propre et sûr.



DÉFI
21

SPORT



Organise un parcours avec des obstacles que chaque scout doit parcourir l'un après l'autre (marcher sur un banc, ramper sous une table, courir à clochepied...). Chaque baladin peut le réaliser comme il le souhaite.

C'est l'article 31 qui est mis en évidence dans cette activité : les enfants ont le droit de jouer. Mais aussi de se reposer, de réaliser des activités culturelles et créatives.



DÉFI
22

SPORT



Propose aux scouts de faire la plus longue chaîne de vêtements possible en deux minutes.

C'est l'article 27 qui est mis en évidence dans cette activité : les enfants doivent avoir ce qu'il faut pour se développer, notamment des vêtements. Mais aussi avoir accès à de la nourriture et à un logement sûr.



DÉFI
23

SPORT



Les scouts réalisent une pyramide humaine en groupe. Le but est de tenir au moins 10 secondes.

C'est l'article 15 qui est mis en évidence dans cette activité : les enfants ont le droit d'appartenir à un groupe et de se réunir avec d'autres enfants, dans le respect des uns et des autres.



DÉFI
24

SPORT



Réalise une prise de foulard avec les baladins. Ils mettent leur foulard dans leur dos et à l'aide d'une seule main, ils doivent attraper le foulard des autres scouts. Le dernier à avoir son foulard gagne.

C'est l'article 6 qui est mis en évidence dans cette activité : chaque enfant a le droit de vivre.



DÉFI
25

SPORT



Prévois un petit parcours avec du fil qu'un baladin de l'équipe devra suivre en ayant les yeux bandés (fil d'Ariane). Les autres scouts l'aident.

C'est l'article 23 qui est mis en évidence dans cette activité : tous les enfants en situation de handicap doivent avoir la possibilité d'avoir la vie la plus agréable possible et de participer aux activités.

DROITS
HUMAINS

DÉFI
26

SPORT



Les scouts sont emprisonnés dans un espace délimité par des foulards. Seul un scout a réussi à s'échapper. Pour libérer le groupe, le scout doit réussir à toucher au moins deux baladins avec une balle en mousse. L'animateur a pour but d'intercepter la balle avant qu'elle ne touche des baladins.

C'est l'article 37 qui est mis en évidence dans cette activité : les enfants ne peuvent être emprisonnés qu'en dernier recours et de façon courte et si tel est le cas, pas avec des adultes.

DROITS
HUMAINS

DÉFI
27

SPORT



Les scouts sont liés deux par deux avec leur foulard au niveau des pieds. Si un baladin se retrouve seul, fais l'activité avec lui. Délimite un lieu de départ et un lieu d'arrivée. Le premier duo à franchir la ligne d'arrivée sans se séparer gagne.

C'est l'article 9 qui est mis en évidence dans cette activité : tous les enfants ne doivent pas être séparés de leur famille, sauf si les enfants ne sont pas bien traités.

DROITS
HUMAINS

DÉFI
28

SPORT



Les scouts doivent se partager des objets. Donne-leur autant d'objets que de baladins dans l'équipe et enlève-en un. Laisse-les résoudre ce souci à leur façon. C'est l'article 2 qui est mis en évidence dans cette activité : tous les enfants sont égaux et ont les mêmes droits.

DROITS
HUMAINS

DÉFI
29

SPORT



Demande aux scouts de faire une publicité sportive qui met en évidence un droit découvert lors de l'activité.


DROITS
HUMAINS



DÉFI
30

SPORT



Demande aux scouts de créer une chorégraphie sur le refrain de la chanson « On écrit sur les murs » de Kids United.


DROITS
HUMAINS

